

EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
N° 4/2025

Portant autorisation de tirs par l'Association TPR
Le Maire de la commune de SAINT MARTIN d'ECUBLEI

Vu la loi n° 2003-239 du 18 Mars 2003 pour la sécurité intérieure relative aux armes et munitions,
Vu l'article L.2212 relatif aux pouvoirs de police du Maire pour la sécurité et la tranquillité publiques,
Vu le Code de la Santé Publique,
Vu la présentation des dates de tir par monsieur Gérard VANNIER, Président de l'association, domicilié à L'Aigle, la Métairie, pour l'année 2025 le 30 Janvier 2025,
Considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale de prendre les mesures nécessaires pour assurer la tranquillité et la sécurité des habitants dans le périmètre proche des activités du ball-trap,

ARRETE

Article 1er : le fonctionnement du club dénommé « Association du Tir aux pigeons de la Risle », dont le siège est à Saint Martin d'Ecublei et dont les activités se déroulent au lieu-dit « Bruyères du Bois » sur une partie de la parcelle cadastrée F 206, est défini comme suit :

- entre le 02 mars 2025 et le 21 septembre 2025 : tous les dimanches de 10h 00 à 12h30,
- et aux dates ci-dessous

le Dimanche 22 Juin 2025 : de 10h00 à 12h30 et de 14h à 18h30, Journée Club
le Dimanche 07 septembre 2025 : de 10h à 12h30 et 14h à 18h30 : journée Club
et

le samedi 29 Mars 2025 de 14h à 18h30,
le samedi 26 Avril 2025 de 14h à 18h30,
le samedi 31 mai 2025 de 14h à 18h30,
le samedi 28 juin 2025 de 14h à 18h30,
le samedi 26 juillet 2025 de 14h à 18h30,
le samedi 30 Août 2025 de 14h à 18h30,
le samedi 06 septembre 2025 de 14h à 18h30

(sous réserve d'un nombre suffisants de tireurs pour les samedis)

Article 2: Monsieur le Commandante de la Brigade de Gendarmerie de L'Aigle, Monsieur le Maire de Saint Martin d'Ecublei, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché aux endroits habituels dans la commune de Saint Martin d'Ecublei, et aux entrées réservées aux activités de l'association.

Fait à Saint Martin d'Ecublei, le 03 Février 2025
Le Maire, Franck GAULTIER


